

COMMUNE DE MANIGOD
HAUTE-SAVOIE

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt-six le 4 mars, le Conseil Municipal de la Commune de MANIGOD, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. CHAUSSON Stéphane, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15

Nombre de conseillers municipaux présents : 14

Pouvoirs : 1

Date de convocation du Conseil Municipal : 19/02/2026

Présents : Mmes MM. CHAUSSON Stéphane, DREAN Alain, BERNARD-GRANGER Guy, VEYRAT DE LACHENAL Dorine, GRANGER Sylvie, GANGNARD Frédéric, PACCARD Jean-François, PERRILLAT-MERCEROZ Philippe, LOUBET-GUELPA Isabelle, PERRISSIN-FABERT Marielle, VEYRAT-DUREBEX Nicolas, VITTET Anne-Sophie, ASSIER Angélique, BERNARD Céline.

Excusés ou absents : M. LAPALUS Didier (pouvoir à Stéphane CHAUSSON)

M. Jean-François PACCARD est élu secrétaire.

oooooooooooo

**D2026-20 OBJET : BUDGET ANNEXE CROIX FRY - CFU 2025 - AFFECTATION DU
RESULTAT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT**

Rapporteur : M. le Maire

*Après approbation du compte financier unique de l'exercice 2025 du **budget annexe Croix Fry**, le Maire fait remarquer à l'assemblée que la section de fonctionnement présente un résultat excédentaire de **36 004.32 €**.*

De ce fait, il invite le Conseil à délibérer sur l'affectation de ce résultat.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

*- **DECIDE** d'affecter ladite somme de **36 004.32 €** comme suit :*

** **0 €** au financement des dépenses de la section de fonctionnement,*

** **36 004.32 €** en réserves, au compte 1068 de la section d'investissement.*

Fait et délibéré aux lieu et date susdits. Au registre suivent les signatures des membres présents à la séance.

Le Maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération télétransmise en Préfecture le 9/03/26 et publiée ou notifiée le 9/03/26

Le Secrétaire de Séance,
Jean-François PACCARD

Fait à Manigod,
Le Maire
Stéphane CHAUSSON


